



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° DE_012_2025
Séance du 08 avril 2025

Membres en exercice : 11	<i>Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Sabarat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Laurent MILHORAT</i>
Présents : 8	Présents : Laurent MILHORAT, Didier REY, Carole LACANAL, Patricia BARRE, Agnes LEAL RAMIREZ, Stéphanie BRIERE, William ESQUIROL, Magnolia PONS
Absents : 3	Représentés :
Représentés : 0	Absents : Arnaud BUSCAIL, Gwenaëlle LAPEYRE, Jean-François THEUILLON
Votants : 8	Secrétaire de séance : Carole LACANAL
Pour : 8	Date de la convocation : 02 avril 2025
Contre : 0	
Abstentions : 0	

Objet : Vote des taux d'imposition 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de la commission « Finances-Impôts » réunit le 3 avril 2025,

Vu l'analyse du Budget Primitif 2025,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

Pas d'augmentation du taux d'imposition de la Taxe Foncier Bâti pour l'année 2025.

Pas d'augmentation du taux d'imposition de la Taxe Non Foncier Bâti pour l'année 2025.

Pas d'augmentation du taux de la taxe d'habitation sur les Logement vacants et les résidences secondaires pour l'année 2025.

Taxes	Taux d'imposition 2024	Taux d'imposition 2025
Foncière (bâtie)	33,14	33,14
Foncière (non bâtie)	79,18	79,18
Taxe Habitation	15,44	15,44

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- approuve les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

* 33,14 % pour la Taxe Foncière Bâtie ;

* 79,18 % pour la Taxe Foncière Non Bâtie ;

* 15,44 % pour la Taxe d'Habitation (TLV+ R2).

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

A Sabarat, le 08 avril 2025

Le Maire,
Laurent MILHORAT

Le maire certifie sous sa responsabilité

Date de transmission de l'acte: 24/04/2025

Date de réception de l'AR: 24/04/2025

009-210902532-DE_012B_2025-DE

A G E D I

le 17 AVR. 2025

7 AVR. 2025

17 AVR. 2025

